



Règlement

VTT Cross'ruelles

Dimanche 18 Juillet 2021

Article 1- Organisation

Le VTT Cross'Ruelles est organisé le Dimanche 18 juillet 2021 par l'Amicale Cycliste Bisontine (AMCB).

Il s'inscrit dans la programmation du temps n°2 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature, mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège social est fixé 4 rue Plançon 25000 Besançon. Ce temps se déroulera le dimanche 18 juillet sur le site de la Gare d'eau à Besançon.

Site internet www.GRANDES-HEURES-NATURE.fr

Article 2 - Présentation

Le VTT Cross'ruelles est un concept permettant d'amener le spectacle d'une course de VTT au cœur de la ville.

Le public verra s'affronter sur un circuit urbain, des équipes de deux vététistes se relayant sur un parcours sélectif (ascensions, virage en épingle, ruelles étroites...) dans les ruelles au pied de la citadelle. Le circuit, d'une longueur d'environ 3km, sera tracé dans les ruelles du centre historique de Besançon.

Les concurrents sur ce circuit s'élanceront par vague de vingt-cinq, avec un passage de relai obligatoire à chaque tour sur le site central de la gare d'eau.

Les grilles de départ seront établies en fonction du nombre de participants. Les modalités exactes seront transmises aux participants en amont de l'événement.

Les participants se verront remettre une plaque de cadre avec un numéro, qui devra être fixée sur le guidon. Elle permet aux contrôleurs d'identifier l'équipe et les concurrents et de suivre leur progression sur le parcours.



Le port du casque est obligatoire, tout participant sans casque ne pourra prendre le départ sans pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'inscription.

Toute équipe dont le concurrent en course se verrait rattraper par la tête de course sera immédiatement mise hors course.

Article 3 – Déroulement des épreuves

Ce VTT Cross'Ruelles est une compétition chronométrée qui donnera lieu à un classement et à une remise de récompenses.

Début des courses : 17h

Les départs seront donnés par vagues successives de 25 équipes, selon le planning suivant :

- 17h00 : Qualifications Homme 1 45'
- 18h00 : Qualifications Hommes 2 45'
- 19h15 : Finales VTT AE 35'
- 20h10 : Finale dames 35'
- 20h45 : Finales hommes 35'

Le nombre de tour de circuit sera déterminé sur la base de la moyenne horaire des 2 premiers tours de course, de manière à s'adapter à la durée de course citée ci-dessus.

L'âge minimum pour participer à cet évènement est de 16 ans au jour de la course.

L'accès au circuit sera possible dès 16h15 pour les reconnaissances et l'échauffement des concurrents et concurrentes.

Un point de contrôle du matériel sera mis en place à l'entrée dans le sas de départ pour que les participants partent dans les meilleures conditions de sécurité.

Seul les VTT sont autorisés sur les épreuves Hommes et Dames (pas de VAE)

Seul les VTT AE sont autorisé sur l'épreuve de VTT AE.

Itinéraire de course

Le circuit annexé à ce présent règlement disposera d'une signalétique propre et d'un véhicule d'ouverture d'épreuve. Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux commissaires postés tout au long du parcours.

Les participants qui quittent le parcours le font sous leur pleine et entière responsabilité, sans recours possible ultérieur contre l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et les horaires en cas de mauvais temps, d'évènement majeur ou de contraintes d'organisation.





Article 4 - Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour prendre le départ de ce VTT Cross'ruelles. Elle se fait en ligne sur le site <https://www.even-outdoor.com/courses/>, accessible également depuis le site web www.grandes-heures-nature.fr. Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement. L'ouverture des inscriptions est programmée le lundi 14 juin.

Les inscriptions pour le VTT Cross'Ruelles sont accessibles aux personnes de 16 ans minimum le jour de la course.

L'inscription des mineurs à cette épreuve est autorisée dans les conditions suivantes.

- La personne mineure doit se faire accompagner par un majeur lors de son inscription sur le site <https://www.even-outdoor.com/courses/>
- Le formulaire d'autorisation parentale doit être dûment rempli et retourné par internet.

En cas de manquement à ces conditions, la personne mineure ne sera pas admise au départ et son inscription ne sera pas remboursée.

Le nombre maximum de participants est fixé à 2 00, répartis de la manière suivante :



Course masculine : 50 équipes de 2 pilotes
Course féminine : 25 équipes de 2 pilotes
Course Mixte VAE : 25 équipes de 2 pilotes

Article 5 – Tarif

Epreuves	Tarif par équipe jusqu'au 13/07/2021
VTT Cross'ruelles	15 €

Article 6 – Equipements personnels

Les participants devront se munir du matériel obligatoire :

- VTT
- Casque homologué pour la pratique du cyclisme

Les participants peuvent compléter leur équipement avec les accessoires suivants :

- Protection des articulations
- Dorsale
- Kit de réparation crevaison

Tout participant contrôlé n'étant pas en possession du matériel obligatoire ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Le VTT doit être en état pour participer à cette épreuve.

Article 7 - Services de Santé et sécurité routière

Le parcours est protégé par des signaleurs. En cas de blessure un participant doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation. Des moyens de secours aux participants seront présents sur les lieux de l'épreuve.

Article 8 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants aux VTT Cross'ruelles. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Article 9 - Droits à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 10 – Protection des Données Personnelles

Les informations recueillies par le Grand Besançon, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation de la manifestation. Par l'intermédiaire



de l'organisateur, les participants peuvent être amenés, s'ils l'ont accepté à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les données sont conservées pendant 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service organisateur du Grand Besançon dans le cadre de la finalité du traitement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données mutualisé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'adresse dpo@grandbesancon.fr ou par courrier à CAGB – DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)

Article 11 – Catastrophes naturelles & autres cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 – Litige

Tout participant prenant le départ reconnaît être capable de réaliser physiquement la distance. Prendre part à la présente manifestation relève de la responsabilité individuelle de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Article 13 – Assurances des biens personnels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 14 – Modification du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, et notamment le nombre de participants à la baisse comme à la hausse.

Article 15 - Acceptation du règlement

L'inscription au VTT Cross'Ruelles implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

